

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater de la notification au P.V. électronique.

CONVOCATION

Sont convoqués devant la commission des règlements du district de l'Ain de Football le **Samedi 29 Mai 2021 à 10 H 30**, les personnes ci-dessous :

- BOURHAN GALARRAGA Isaac, licence n° 258541393, arbitre de la rencontre.

Pour le club d'Ambérieu FC

- BOZONNET David, licence n° 2578618363, président.

- BEN ALI Mohamed, licence n° 2544582283, éducateur.

- TUNA Mikail, licence n° 2544359017, dirigeant.

- HALJILJI Bedri, délégué. Il devra justifier de son identité avec une pièce d'identité officielle.

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les personnes convoquées devront présenter leur licence ou, à défaut, une pièce d'identité.

En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir, dans les meilleurs délais, le secrétariat du District et de préciser l'identité de la personne que vous avez éventuellement mandatée aux fins de représenter vos intérêts.

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE